

*des Princes Ec.* Juillet. 1705. 41

tous les Electeurs , Princes & autres Membres de l'Empire , pour mettre quelqu'un au ban de l'Empire ; comme aussi lors qu'il s'agit de faire quelque Reglement concernant la Religion, mettre le prix à la monnoye, declarer la guerre ou faire la Paix , lever des subsides generales mettre sur pied quelqu'armée &c.

L'Empereur étant élu , il s'oblige à ces restrictions de son pouvoir, par une Capitulation qu'il fait avec les Electeurs & Princes de l'Empire , selon les occasions ; on peut ajouter d'autres articles à la Capitulation , dont l'Empereur est obligé de jurer l'observation , lors de son élection , & de le réiterer avant & après son Couronnement ; comme cela s'observa lors de l'élection de l'Empereur Leopold ; car les Electeurs l'obligerent de promettre sous serment, 1. de n'envoyer aucunes troupes , ( sans le consentement de l'Empire ) en Flandres ni en Italie, contre les François, 2. Que s'il contrevenoit à son serment , on convoqueroit une nouvelle Assemblée, pour élire un autre Empereur. Mais on n'a pas vû que ces deux points ayent été religieusement observez.

On appelle aujourd'hui Roi des Romains, celui que les Princes Electeurs élisent pendant la vie de l'Empereur , & qui de droit lui succede après sa mort, sans qu'il soit necessaire de faire une autre Election, ou confirmation; au-trefois , ils étoient obligez d'aller prendre la Couronne Imperiale à Rome ; des mains du Pape ; ils étoient accompagnez de vingt mille hommes de pied & 4000. Chevaux, entretenus pendant le voyage , aux dépens de l'Empire : Ils étoient couronnez Roi de Lombardie à Montza, dans le Milanois, la Couronne qu'ils y recevoient

*Remarques  
à l'égard de  
son Couronnement.*